

### MODULE CONCURRENTS

#### Pratiques commerciales malhonnêtes par un tiers

- Un concurrent débauche systématiquement votre personnel pour détourner vos clients.
- Un concurrent présente dans un dépliant votre produit comme étant de moindre valeur.

#### Abus de la marque déposée par un tiers

- Un concurrent donne à son nouveau produit un nom quasiment identique à votre produit similaire, semant ainsi la confusion.

#### Abus de la domination commerciale par un tiers

- Un concurrent adopte tout simplement la même raison sociale.

### MODULE POUVOIRS PUBLICS

#### Conflit à propos d'un permis d'environnement ou d'exploitation

- L'inspection de l'environnement souhaite retirer votre permis, à la demande de votre voisin. Pourtant, vous respectez toutes les règles.

#### Conflit à propos des impôts directs

- L'inspection des impôts refuse l'apport d'une série de notes de frais. Votre plainte est rejetée.
- Vous recevez un avis d'imposition défavorable. Vous ne recevez pas de réponse à votre plainte.

#### Conflit à propos d'une expropriation

- Les pouvoirs publics souhaitent exproprier une partie de votre propriété. Vous voulez contester cela.
- Vous n'êtes pas d'accord avec le montant de l'indemnité d'expropriation.

#### Conflit à propos de l'aménagement du territoire/de l'urbanisme

- Les pouvoirs publics veulent changer le plan régional dans lequel votre bâtiment ne figure plus dans une zone industrielle. Vous voulez vous adresser au Conseil d'Etat.

#### Conflit au sujet des taxes et redevances des pouvoirs publics locaux

- La commune prélève des centimes additionnels. Vous n'êtes pas d'accord.

### MODULE FOURNISSEURS

#### Conflit avec le fournisseur d'un service

- Vous êtes mécontent du travail fourni par votre équipe externe d'entretien. Vous formulez explicitement des réserves. La société ne réagit pas mais vous facture quand même.

#### Conflit avec le fournisseur de biens de consommation

- Votre fournisseur ne respecte pas le délai de livraison. Votre client annule sa commande. Votre fournisseur refuse d'indemniser votre préjudice commercial.

#### Conflit avec organisme de crédit

- Votre banque revient sur sa décision et vous refuse le crédit promis.

#### Conflit avec loueur d'un outil

- L'outil loué est défectueux et ne fonctionne pas comme il se doit. Le loueur refuse de remplacer l'outil.

### MODULE CLIENTS

#### Conflit au sujet de la responsabilité civile du produit

- Vous êtes assigné par votre client parce que le produit livré est défectueux et lui a occasionné un préjudice. Vous estimez que le vice est imputable à une mauvaise utilisation du produit. Votre assureur 'responsabilité civile après livraison de produits' n'accorde aucune intervention.

#### Conflit sur la qualité du produit ou service fourni

- Un client se plaint de la qualité des biens que vous avez confectionnés. Vous estimez que la plainte est injuste.

### MODULE TRAVAILLEURS

- Conflit de travail avec travailleur**
  - Vous congédiez un travailleur. Il n'est pas d'accord avec l'indemnité de préavis.
  - Un travailleur ne respecte pas le délai de préavis.
  - Votre employé refuse de rembourser l'amende routière qu'il a encourue avec sa voiture de société. C'est pourtant prévu dans le règlement de travail.
- Conflit avec un travailleur après accident du travail**
  - Un travailleur se blesse pendant le travail. D'après lui, vous n'avez pas respecté les consignes de sécurité.
- Conflit avec inspection du travail**
  - D'après un travailleur, les heures supplémentaires ne sont pas correctement indemnisées. Il expose cela à l'inspection.
- Conflit avec assureur accidents du travail**
  - La prime facturée ne correspond pas à celle de l'offre.
- Conflit avec l'Office national de Sécurité sociale (ONSS)**
  - L'ONSS considère certains frais comme rémunération occulte. L'administration réclame les droits ainsi qu'une amende conséquente.

### MODULE PROPRIETAIRE OU LOCATAIRE

- Conflit avec le bailleur du lieu d'exploitation**
    - Au terme de la location, le bailleur affirme qu'il y a des dégâts locatifs. Vous disposez d'un état des lieux complet dont il ressort que ces dégâts existaient déjà auparavant.
  - Conflit avec le vendeur du lieu d'exploitation**
    - Le vendeur ne respecte pas ses engagements. Vous avez fait l'objet d'une escroquerie.
  - Conflit avec l'acheteur du lieu d'exploitation**
    - L'acheteur ne respecte pas la convention d'achat.
  - Troubles de voisinage**
    - Une entreprise voisine exploite une cabine de pistorage sans permis. A cause de la pollution, votre stock subit également des dommages.
  - Conflit à propos du revenu cadastral**
    - Le revenu cadastral de votre immeuble d'exploitation a augmenté. Vous ne pouvez pas accepter cette augmentation.
  - Conflit avec association de copropriétaires**
    - Les autres copropriétaires veulent empêcher la poursuite de votre exploitation par le biais d'une modification du règlement.
  - Conflit lors de la rénovation et réparation du lieu d'exploitation**
    - Vous faites rénover votre lieu d'exploitation. Les travaux de peinture laissent à désirer.
- MODULE GARANTIES SUPPLEMENTAIRES**  
(uniquement en combinaison avec tous les autres modules)
- Une assistance est assurée pour chaque conflit qui n'est pas spécifiquement décrit dans un des autres modules ou dans les garanties de base de la police Entrepreneur.

Euromex, Prins Boudewijnlaan 45, 2650 Edegem (siège social) et Rue E. Francqui 1, 1435 Mont-Saint-Guibert, RPM Antwerpen, TVA BE 0404.493.859, entreprise d'assurance agréée sous le code 0463, sous le contrôle de la Banque Nationale de Belgique, Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, propose exclusivement des assurances de protection juridique.

Pour ce qui concerne les risques belges, le droit belge est d'application et les tribunaux belges sont compétents. Le contrat d'assurance est valable pour une durée d'un an et est reconduit tacitement sauf en cas de résiliation dans les délais. La procédure de réclamation auprès d'Euromex est présentée sur le site [www.euromex.be](http://www.euromex.be). La procédure de réclamation auprès de l'Ombudsman des Assurances est présentée sur le site [www.ombudsman.as](http://www.ombudsman.as).

Les droits et devoirs de l'assureur et des assurés sont régis par les dispositions du contrat d'assurance. Pour de plus amples informations sur les primes et les conditions, veuillez-vous adresser à l'intermédiaire d'assurance.